

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

GRANDE RIVIÈRE A GOYAVE

Département de GUADELOUPE (971) / Commune de Sainte-Rose (97115)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
<p>Extrémité aval de l'apportement des sucreries d'outre-mer à Subercazeaux</p>	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Lieu-dit Subercazeaux mentionné sur Scan Littoral. Apportement se distingue très mal (voir pas) sur l'Orthophoto. Numérisation perpendiculairement au cours d'eau au niveau du toponyme « Subercazeaux » figurant sur le Scan Littoral.</p> <p>Positionnement approché</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

